

Revue de capitalisation

# HISTOIRES DE CDN EN AFRIQUE DE L'OUEST



Numéro 03

Décembre 2022

**Mobilisation des financements climat en  
Afrique de l'Ouest : retours d'expérience de la  
création et de l'opérationnalisation des fonds  
nationaux climat**





### Dans ce numéro

Retours d'expérience de la création et de l'opérationnalisation des fonds nationaux climat au Bénin et au Mali.

# Editorial

## Fonds nationaux climat : opportunités de financement pour la lutte contre les changements climatiques

**Raoul KOUAME**

*Chargé de programme, Changement climatique et Services climatiques  
Direction de l'Environnement et des Ressources Naturelles*



Les changements climatiques constituent un défi de notre époque. Pour que les Etats membres de la CEDEAO assurent pleinement leur responsabilité face à l'urgence climatique, il est nécessaire de disposer de ressources financières pour apporter des réponses à la lutte contre ces changements climatiques.

Depuis quelques années, les Etats membres de la CEDEAO poursuivent leurs efforts pour davantage mobiliser des financements pour l'action climatique. Des efforts sont constamment faits pour la mobilisation des ressources externes et domestiques. Dans le même temps, la rareté des ressources disponibles et les difficultés d'accès aux financements nationaux et internationaux restent une problématique pour la plupart des Etats membres de la CEDEAO. D'où l'urgence de repenser les stratégies de mobilisation pour le financement climatique. La CEDEAO est engagée pour faciliter l'accès à la finance climat dans la région ouest africaine. Ainsi, une [cartographie des flux financiers climat vers l'espace CEDEAO CILSS a été publiée en 2022](#) et une [note de plaidoyer](#) communiquée à l'occasion de la COP27 pour rappeler les besoins colossaux de la finance climat en Afrique de l'Ouest aux niveaux régional et national.

Au niveau national, de nombreuses initiatives se sont développées pour renforcer l'adaptation et l'atténuation notamment les fonds nationaux climat. Ces fonds nationaux sont importants pour accompagner les pays dans les activités de lutte contre les changements climatiques. Tels que mis en place dans les Etats membres de la CEDEAO, ces fonds nationaux visent à attirer et coordonner les sources de financements domestiques et internationales, publiques et privées pour les actions en faveur de la lutte contre les changements climatiques et pour la protection de l'environnement. C'est le cas dans plusieurs pays dont le Bénin et le Mali.

Au Bénin par exemple, le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) vient renforcer l'engagement du Bénin dans les conventions internationales sur l'environnement et le climat à travers la mobilisation et la canalisation de flux de financements additionnels domestiques et extérieurs.

Au Mali, le Fonds Climat Mali (FCM) est également un outil essentiel pour mobiliser, accéder, ordonner et combiner des sources de financements pour les actions prioritaires visant à atteindre l'objectif ambitieux du Mali d'une Economie Verte et Résiliente au climat. Il s'agit là d'un dispositif important qui a permis d'obtenir des résultats significatifs en matière de mobilisation du financement climatique dans chacun de ces pays. Aujourd'hui, tout l'enjeu est de faire en sorte que les financements dédiés au climat soient à la hauteur des besoins.

Par ailleurs, les collectivités territoriales constituent des acteurs incontournables de mise en œuvre de l'action climat dans ces pays. Quels sont les perspectives de canalisation des flux de financement climat via les budgets des collectivités ? Cette troisième édition de la revue de capitalisation « Histoires des CDN en Afrique de l'Ouest » questionne les mécanismes de mobilisation des financements climat au Bénin et au Mali. Il met en lumière le retour d'expérience de la création et de l'opérationnalisation des fonds nationaux climat au Bénin et au Mali et dresse un bilan des enjeux et défis de ces fonds nationaux pour mener à un changement de paradigme.

Puisse cette note de capitalisation être utile, bonne lecture !



## Mobilisation des financements climat en Afrique de l'Ouest : retours d'expérience de la création et de l'opérationnalisation des fonds nationaux climat

L'équité est un principe de base des négociations internationales sur le climat, qui reconnaissent la « responsabilité commune mais différenciée » des pays dans le changement climatique. Or cette responsabilité différenciée peine à se concrétiser: les 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 promis par les pays du Nord aux pays du Sud en 2009, lors de la 15ème Conférence des Parties (COP) de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), loin d'être à la mesure des besoins réels, n'ont jamais été atteints, comme l'indiquent plusieurs rapports récents. La fourchette de financements mobilisés en 2018 serait de l'ordre de 59,5 à 78,9 milliards de dollars, selon la nature des flux comptabilisés et la méthode de caractérisation climat. D'autant plus que, selon l'ONG Oxfam, 80% de cette somme est constituée de prêts (dont 40% non-concessionnels). Pour cette raison, elle affirme que le soutien réellement accordé aux pays les plus vulnérables, c'est-à-dire sans aggraver leur dette pour faire face à une situation qu'ils n'ont pas provoquée, est plus proche des 20 milliards de dollars.

Avec l'adoption de l'Accord de Paris en 2015, un cran d'engagement supplémentaire est prévu en fixant un nouvel objectif « plancher » de 100 milliards de dollars par an à partir de 2020. Il est donc urgent, que les Etats développés réaffirment leur solidarité et respectent cet engagement, à travers la constitution d'une feuille de route transparente sur la manière d'atteindre les 100 milliards de dollars par an jusqu'en 2025. Cet enjeu, ainsi que la nature des financements comptabilisés au titre de cet engagement constituent les pierres angulaires de la négociation lors de la COP 27 qui s'est tenu à Glasgow du 1er au 12 novembre 2021.

Les Etats membres de la CEDEAO sont confrontés, à des degrés divers, à des difficultés pour définir leurs besoins en matière de lutte contre les changements climatiques et à transformer leurs stratégies d'action climat en projets exigées par les mécanismes financiers climat. Le hiatus entre les besoins d'appui financier et les flux de financements effectivement reçus est considérable dans l'ensemble des Etats membres de la CEDEAO du fait de l'insuffisance des capacités techniques dans la coordination institutionnelle, de l'ingénierie des projets climatiques particulièrement dans la résilience agricole. En effet, les besoins de financements et d'investissement nécessaires pour la lutte contre les changements climatiques dans les Etats membres de la CEDEAO sont colossaux (champ d'action 3 de la Stratégie régionale climat de la CEDEAO).

Les évaluations entreprises en juillet 2021 par la CEDEAO dans le cadre du projet mandaté par la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatique (CCNUCC) en vue de la détermination des besoins des pays en développement Parties relatives à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris, estiment que les besoins exprimés s'élèvent à plus de 800 milliards de dollars d'ici 2030, dont 294 milliards pour le financement de leurs CDN en Afrique de l'Ouest pour la période 2015-2030. Les besoins de financement d'adaptation pour lequel l'agriculture reste dominant sont évalués à 162 milliards de dollars selon le même rapport. Pourtant, selon la même source, entre 2013 et 2018, les pays de la CEDEAO ont reçu en moyenne 2,6 milliards de dollars par an en financement public

total du climat, principalement des Banque Multilatérales de Développement, suivis de sources bilatérales et de fonds climatiques. Le gap entre les besoins financiers et les flux de financements mobilisés reste considérable dans l'ensemble des Etats membres de la CEDEAO. La [cartographie des flux financiers climat vers la zone CEDEAO –CILSS \( 2003-2022\)](#) réalisée par la CEDEAO avec l'appui du projet régional Global Climate Chance Alliance Plus - Afrique de l'Ouest (GCCA + AO) confirme ce déficit d'investissement dans l'action climatique, au regard des besoins exprimés par les pays au titre des engagements de l'accord de Paris. Les financements climatiques ainsi mobilisés des sources internationales entre 2019 et 2022 ne représente que 4,7% des besoins conditionnels exprimés par certains pays à travers leurs CDN. Malgré des collaborations utiles avec différents partenaires, le besoin d'augmenter le volume et l'efficacité des flux financiers climat reste à ce jour prégnant.

Dans ce contexte de rareté et de difficulté d'accès aux financements climatique internationaux, plusieurs Etats membres de la CEDEAO ont mis en œuvre depuis 10 ans des initiatives pour mieux mobiliser les ressources, améliorer leur gestion et mieux les orienter, au plus près des besoins des territoires. Ainsi, au Mali et au Bénin, des fonds climats nationaux ont vu le jour respectivement en 2012 et 2014 autour de trois priorités : (i) générer un effet levier sur d'autres financements pour accroître les flux, (ii) optimiser l'utilisation des ressources à travers un guichet unique et (iii) assurer un meilleur suivi des flux financiers mobilisés.

Retours d'expérience sur la création, l'opérationnalisation et les perspectives de ces deux fonds, car si leur dénomination est proche, les deux fonds se révèlent être très différents dans leur origine, périmètre, mode de fonctionnement mais également perspectives !



## Le Fonds National pour l'Environnement et le Climat du Bénin

Le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) est devenu, en 2014, la nouvelle forme d'un Fonds pour l'environnement existant depuis 2000. Il vient renforcer l'engagement du Bénin dans les conventions internationales sur l'environnement et le climat à travers la mobilisation et la canalisation de flux de financements additionnels domestiques et

extérieurs. Bien que sous tutelle du Ministère en charge de l'environnement, le FNEC bénéficie d'une autonomie financière avec une direction qui lui est propre. Depuis sa création, le FNEC a consolidé une équipe technique de haut niveau (effectif total de 20 personnes) qui bénéficie de programmes de formation (à travers le Projet d'Appui Scientifique aux processus des Plans Nationaux d'Adaptation (PAS- PNA), le programme readiness du Fonds Vert Climat, etc.).

Trois modes d'intervention co-existent :

- ✓ **Les interventions directes** sur demande de l'autorité de tutelle ; elles ont représenté 80 millions FCFA en 2020, soit une part très réduite des ressources du Fonds (4%)
- ✓ **Les interventions « non directes »**, dont la sélection est issue d'appels à projets. En 2020, sur les 98 propositions reçues, 14 ont été sélectionnées pour un financement total de 1,2 milliards FCFA (environ 1,8 millions €), soit 65% des ressources du FNEC. Les grandes thématiques de l'appel à projets sont issues des priorités de la CDN du Bénin ; l'appel à projets 2022 comportera d'ailleurs des indicateurs obligatoires issus de la CDN. Les projets financés présentent des budgets compris entre 20 et 200 millions FCFA (environ 30 000 à 300 000 €).
- ✓ **La contribution au mécanisme de financement de l'initiative LOCAL de l'UNCDF** , suivant les règles de péréquation du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) et le niveau de performance en matière de planification et de budgétisation « climato-sensible » de chaque commune. Cette contribution a concerné 2 communes en 2020 ; sa généralisation à l'ensemble des communes du Bénin fait l'objet d'une demande de financement auprès du Fonds Vert climat. Cette contribution correspond particulièrement à l'effet de levier recherché explicitement dans les objectifs du FNEC, dans la mesure où elle sert de « garantie » pour d'autres initiatives.

**Tableau 1.** Présentation succincte du Fonds National pour l'Environnement et le Climat

<b>DATE DE CRÉATION</b>	<b>2014</b> (2000 : Fonds National de Lutte contre la Désertification / 2003 : Fonds National pour l'Environnement)
<b>GESTIONNAIRE</b>	<b>Autonomie financière</b> <b>Sous tutelle technique du ministère en charge de l'environnement</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Conseil d'Administration</b> (07 membres) <b>Direction Générale</b> <b>3 Directions Techniques :</b> -Mobilisation des ressources financières -Prospective, Programmation, Suivi-évaluation -Agence comptable
<b>OBJECTIFS</b>	Cadre Bénin Alafia 2025 : « Le FNEC est le mécanisme national de référence en matière de mobilisation de ressources financières et de financement des initiatives pour l'environnement et le climat en vue du Développement durable du Bénin »  Plan Stratégique 2017-2021 : <b>OS1</b> : Mobiliser des ressources financières pour le financement des secteurs de l'environnement et du climat (accroître les flux internes et optimiser le recours aux financements internationaux) <b>OS2</b> : Financer les initiatives pour l'environnement et le climat (gagner en efficacité et continuer à renforcer les capacités des demandeurs) <b>OS3</b> : Améliorer les performances du FNEC (renforcer l'organisation et le système d'information)
<b>RESSOURCES (DONNÉES ISSUES DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020)</b>	<b>Ressources propres</b> (écotaxes et amendes prélevées - 2020) : 1 837 707 400 FCFA (environ 2,8 millions €) <b>Dotations</b> (subvention) : non connu pour 2020 ; 18 millions FCFA en 2019 (environ 27 000 €) Des <b>ressources extérieures</b> peuvent être mobilisées par le FNEC, notamment auprès du Fonds pour l'adaptation et du Fonds vert Climat auprès desquels le FNEC est accrédité ; 3 notes conceptuelles de projets sont actuellement en cours d'examen auprès de chacun de ces fonds.

Aujourd'hui, le principal défi pour le FNEC est d'augmenter ses ressources, de façon notamment à davantage travailler sur une approche convention-programme avec des porteurs de projets plutôt qu'à travers des appels à projets. Le Fonds porte actuellement 6 notes conceptuelles auprès du Fonds Vert climat et du Fonds pour l'adaptation, ce qui devrait considérablement modifier le mode de fonctionnement de la structure.

Selon M. Mathieu Biau, ex-directeur de la Mobilisation des ressources financières, « *des réflexions sont en cours sur les arrangements institutionnels à mettre en place pour faire face à l'augmentation massive des ressources à venir* ».



## Le Fonds Climat Mali

Le Fonds Climat Mali (FCM) voit le jour en 2012, mais est devenu opérationnel en 2014. Il est le résultat d'un historique de coopération avec deux partenaires au développement (les coopérations suédoise et norvégienne) qui contribuent financièrement au FCM depuis sa création. Ces contributions atteignent en 2021 33

millions d'euros, en hausse constante depuis 2014 et constituent la quasi-totalité des ressources du FCM.

Un projet de loi devrait être validé pour permettre au FCM de disposer de ressources propres à travers la fiscalité environnementale. Par ailleurs, le Secrétariat technique cherche à élargir la base des contributeurs financiers auprès de plusieurs partenaires techniques et financiers bilatéraux.

**Tableau 2.** Présentation succincte du Fonds Climat Mali

<b>DATE DE CRÉATION</b>	2012 (opérationnel en 2014)
<b>Base de lancement</b>	Protocole d'accord signé entre le Mali et le bureau MPTF (Multi Partner Trust Fund) du PNUD, avec l'appui de la Norvège et de la Suède.
<b>GESTIONNAIRE</b>	<b>Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD</b> – au sein du Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable) et <b>PNUD – MPTF</b> en cogestion (avant transfert total aux autorités maliennes en 2025)
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Comité de pilotage</b> (présidé par le Ministre en charge de l'Environnement, avec des représentants du gouvernement, des partenaires techniques et financiers, des organisations de la société civile) et <b>Comité de sélection des projets</b> <b>Secrétariat technique</b> (hébergé par l'AEDD), assurant le bon déroulement des opérations de sélection des projets et le reporting <b>Agent administratif du PNUD-MPTF</b> (gestions des fonds, assurer la conformité fiduciaire et technique aux normes et exigences internationales)
<b>OBJECTIFS</b>	<b>Termes de référence du FCM 2012</b> Outil essentiel pour mobiliser, accéder, ordonner et combiner des sources de finances domestiques et internationales, publiques et privées pour les actions prioritaires visant à atteindre l'objectif ambitieux du Mali d'une Economie Verte et Résiliente au climat. Il contribuera également à l'atteinte des ODD, largement influencée négativement par les changements climatiques. <b>Engagement de la CDN</b> Elaboration d'un plan pour une stratégie de financement durable de l'environnement et des changements climatiques, qui s'appuiera notamment sur le FCM. Focus sur les actions de la CDN dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et de la foresterie.
<b>RESSOURCES (DONNÉES ISSUES DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020)</b>	<b>Apports annuels de la coopération suédoise</b> (depuis 2013) et <b>norvégienne</b> (depuis 2014) Engagements des contributeurs au 31/12/2021 : 28 170 298 € Dotation du Gouvernement du Mali pour le fonctionnement du Secrétariat technique

Le montage actuel du Fonds Climat Mali répond à une nécessité d'assurer la conformité fiduciaire et technique aux normes et exigences internationales, en particulier dans un paysage institutionnel instable ; en effet, le Fonds est co-géré avec l'agent administratif du PNUD à travers son bureau spécial « Multi-Partner Trust Fund » (PNUD-MPTF). Cette co-gestion devrait perdurer jusqu'en 2025, date à laquelle « la gestion va être transférée à une entité ou à une agence administrative nationale », selon Mme Lala Diarra, Coordinatrice du Secrétariat technique du FCM.

Cette évolution, combinée à la mobilisation de ressources domestiques, devrait permettre au FCM d'opérationnaliser la fenêtre « nationale » de mise en œuvre. En effet, à ce jour, les OSC, ONG et services techniques sont habilités à répondre aux appels à projets mais doivent avoir conclu un partenariat avec une agence des Nations Unies du MPTF (FAO, PNUD, UNESCO, UNICEF, ONU Femmes, PAM) pour être éligibles.

Cette modalité d'accès à travers les organisations internationales, bien que garantissant la bonne gestion des fonds, génère certaines lenteurs dans la mise en œuvre, et limite considérablement le nombre de porteurs de projets en capacité de conclure un partenariat. Ainsi, l'opérationnalisation de l'accès direct, y compris pour les collectivités locales, jusqu'ici non éligibles en tant que porteurs de projets, est une priorité pour le FCM.

Sur la période 2014-2019, le FCM a permis le financement de 24 projets dans 186 territoires communaux du Mali à travers 3 appels à propositions, pour un montant total de 27,5 millions USD. Lors du troisième appel à propositions du FCM, dix nouveaux projets ont été approuvés en décembre 2019 dont sept des organisations des Nations-Unies et trois émanant des Entités Nationales pour un montant total de 9 228 985 USD. Le budget maximal des projets est de 1 million USD.

## Enjeux et défis des fonds climat au Bénin et au Mali

Il est clair que les **deux fonds répondent à un besoin réel de financement de l'action climat des porteurs de projets au niveau national**, pour des micro ou petits projets qui ne sont pas éligibles à bon nombre de fonds internationaux. Le nombre élevé de candidats à chaque appel à projets en témoigne (une centaine pour le FNEC, une cinquantaine pour le FCM).

L'effet « **guichet unique** » facilite nettement les efforts des porteurs de projets, et permet de générer des économies d'échelle substantielles avec des stratégies de communications efficaces et des procédures adaptées. Néanmoins, en 2020, sur les 98 projets reçus par le FNEC, seule une cinquantaine a été jugée recevable et 14 finalement sélectionnés ; cet important taux d'irrecevabilité des projets, constatée également dans plusieurs autres initiatives, à commencer par le projet GCCA+ Afrique de l'Ouest, démontre **le faible niveau de compétences des acteurs en matière de formulation de projets climat**.

Les efforts de renforcement de capacités en montage de projets doivent donc aussi être maintenus auprès des acteurs intéressés.

**La volonté de diversifier les sources de financement constitue une priorité pour les deux fonds**, l'un cherchant à mobiliser davantage de ressources domestiques, et l'autre concentrant les efforts sur la mobilisation de finance climat. C'est dans cette perspective qu'ont été élaborés le « Plan stratégique 2017-2021 » du FNEC et le « Plan d'investissement 2019-2023 » du FCM.

Un des enjeux clés de ces fonds nationaux réside dans le fait de s'assurer que les ressources décaissées soient bien utilisées et créent des impacts positifs durables et tangibles, posant donc la question des moyens dédiés au suivi des projets soutenus. Chacun, dans son périmètre respectif, ambitionne d'engager des transformations durables, ce qui nécessite des ressources pour mesurer l'impact à long terme. D'importants efforts sont déjà réalisés (production de guides méthodologiques de suivi-évaluation, missions d'observation, etc.) et devront être consolidés notamment pour satisfaire aux exigences du cadre de transparence de l'Accord de Paris.

Tous ces défis laissent penser qu'un **meilleur partage des informations et leçons apprises sur d'autres initiatives semblables devrait être privilégié pour renforcer l'apprentissage entre pairs** et améliorer progressivement les modèles. La mise en place d'une plateforme ouest-africaine devrait ainsi être considérée afin de disposer d'un

moyen d'échange de connaissances, d'apprentissage et de partage d'expériences, de collaboration et de soutien entre pairs au sein de la CEDEAO pour accroître l'efficacité des entités dans l'accès aux ressources, la programmation, le suivi de ces ressources et la mise en œuvre des projets.

## Vers des guichets territoriaux ?

Il est intéressant enfin de constater que la réflexion autour de la génération d'impacts positifs durables conduit à considérer, **pour les deux fonds, les collectivités territoriales comme des acteurs incontournables de mise en œuvre de l'action climat**. A ce titre, que ce soit via la généralisation du mécanisme LoCAL par le FNEC ou par la recherche de synergies avec l'Agence nationale d'investissements des collectivités territoriales (ANICT) par le FCM, la canalisation des flux de financement climat via les budgets des collectivités constituent un axe prioritaire à explorer. Ainsi, il est utile d'inclure à la réflexion d'autres modèles de guichets nationaux de financements publics développés dans la zone CEDEAO, qui ne sont pas spécifiquement liés au climat, mais qui reposent sur des approches innovantes, tant en termes de gouvernance que de modalités d'abondement. En Guinée par exemple, un Fonds National de Développement Local (FNDL) a été créé en 2014 dans le but de renforcer la dynamique de décentralisation.

Ce mécanisme, géré par l'Agence Nationale de Financement des Collectivités (ANAFIC), repose sur

la part du budget national allouée à la décentralisation (abondée par une taxe sur les exploitations minières selon les dispositions prévues par le code minier).

Les collectivités territoriales sont invitées, chaque année, à faire part de leurs besoins sous la forme de micro-projets auprès de l'ANAFIC. Et les sommes engagées ne sont pas négligeables, près de 37 millions USD pour 2019-2020, qui seront utilisés pour soutenir les initiatives de développement local. Il faut aussi noter le processus d'accréditation de l'ANAFIC auprès du FVC étant en cours, ces capacités d'investissement devraient sensiblement augmenter. Il serait dès lors possible d'envisager la mise à contribution des secteurs économiques fortement émetteurs de gaz à effet de serre pour soutenir les projets climat, directement auprès de collectivités. Un modèle qui se rapproche de la logique des paiements pour service environnementaux souvent mobilisés sur les questions forestières et de biodiversité (mécanisme REDD+ par exemple), ou de la compensation carbone.



La contribution déterminée au niveau national (CDN) est un instrument de l'Accord de Paris dans lequel chaque Etat signataire de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) consigne ses engagements de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques en démontrant qu'il s'agit du plus haut niveau d'ambition possible compte tenu des circonstances du pays.

La revue intitulée « Histoires de CDN en Afrique de l'Ouest » vise à présenter les leçons apprises, les succès, les difficultés issues de la mise en œuvre des CDN dans les pays de la région ouest-africaine. La particularité de la revue est de révéler les pratiques informelles ou intangibles qui ne sont pas toujours documentées dans la mise en œuvre des CDN.

Cette revue a été réalisée avec la collaboration du projet GCCA+ Afrique de l'Ouest. Le projet « Global Climate Change Alliance Plus – volet Afrique de l'Ouest (GCCA+ AO) » est financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par Expertise France sous le leadership de la Commission de la CEDEAO et en collaboration avec le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS). Ce projet s'inscrit dans une dynamique de coopération régionale. Il vise à contribuer à l'effort régional de mise en œuvre de l'Accord de Paris et renforcer la résilience de l'Afrique de l'Ouest aux changements climatiques.

En savoir plus :

 @ARAA\_CEDEAO  
@ecowas\_agric  
@ecowas\_cedeao

 @araaraaf  
@ecowas.agriculture  
@Ecowas.Cedeao

[www.araa.org](http://www.araa.org)  
[www.ecowap.ecowas.int](http://www.ecowap.ecowas.int)  
[www.ecowas.int](http://www.ecowas.int)

## Comité de rédaction

CEDEAO :  
Moussa LEKO, Raoul KOUAME

### Projet GCCA+ AO :

Laure KUHN BRUMA, Cécile VIVIEN,  
Esso Sam AGRIGNAN, Christel KENOU,  
Vanessa LAUBIN, Camille ANDRE

## Crédits et autorisations

Licence creative commons  
CC BY-NC-SA



*Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de la CEDEAO et d'Expertise France et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.*